

Projet de délibération

D 16

Crédit d'étude complémentaire de CHF 25'500 destiné à l'aménagement du parc du Molard

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 19 octobre 2022, qui décrit dans les détails l'étude complémentaire qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le crédit d'engagement de CHF 65'710 voté par le conseil municipal le 8 mars 2021,

vu les différents préavis des services du Canton de Genève et suite à la demande de la commission Aménagement et Transports de lui soumettre une variante allégée du projet,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 29 novembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et économie du 15 décembre 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 25'500 pour couvrir l'étude destinée à l'aménagement du parc du Molard.

2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 8 mars 2021.